

Amiante Sous Section 4 : Encadrant Technique (Initiale)

PUBLIC VISE

• Personnel d'encadrement technique amené à organiser et/ou planifier et/ou commercialiser des opérations d'interventions pour des personnels opérateurs de chantier et amenés à réaliser des interventions sur matériaux et appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante tel que défini dans l'arrêté du 23.02.2012 (Article R4412 – 139 du code du travail). Personnel ayant une mission de préventeur.

• Pour toute situation de handicap ou autres besoins particuliers n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons envisager d'adapter la formation.

PRE REQUIS

• L'employeur doit fournir à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail, du travailleur délivré par le médecin du travail de l'entreprise. Ce document prend en compte les spécificités relatives au port des équipements respiratoires.

DUREE

• 5 jours soit 35 h de formation

METHODE ET MOYEN

PEDAGOGIQUE

• Partie théorique et partie pratique avec mise en situation sur une plateforme pédagogique
• Vidéoprojecteur.
• Présentation de matériel et d'EPI vierge de tout contact avec l'amiante
• Chaque stagiaire se verra remettre un livret pédagogique sous format papier.



OBJECTIFS DE LA FORMATION ET COMPETENCES VISES

- Permettre au stagiaire encadrant technique de garantir la prévention du risque amiante lors de toute intervention relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des travailleurs, des tiers et de l'environnement.
- Obtenir l'attestation de compétences d'encadrement technique d'interventions sur ou à proximité de matériaux ou d'équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante (dites interventions amiante sous-section 4)

Programme

Ouverture de la session

- Tour de table
- Présentation de la formation des modalités
- Attente des stagiaires par rapport à la formation / contraintes éventuelles

Les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé

- Qu'est-ce que l'amiante ?
- Caractéristique de l'amiante
- Les particules d'amiante
- Les maladies de l'amiante

Connaissance de la réglementation

- Explication des différents textes réglementaires
- La démarche de prévention en entreprise : La sécurité pour tous.
- Dangers et évaluation des risques
- Prévention médicale et fréquence de la surveillance
- Responsabilité de l'employeur et des travailleurs
- Information des travailleurs et droits de retrait
- La gestion des déchets
- Comprendre les exigences de la réglementation « santé publique » et ses évolutions

- Comprendre les exigences de la réglementation « environnement » et « transport » et ses évolutions

- Exploiter les documents exigibles lors de toute intervention.

Concevoir et organiser la démarche de prévention du risque amiante

- S'approprier la démarche de prévention des risques
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur la base de l'évaluation des risques
- Connaître les principes de la ventilation
- Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations
- Identifier les situations d'urgence et organiser leur gestion.

Mettre la démarche prévention du risque amiante sur les bases de l'évaluation des risques

- Consulter et mobiliser tous les acteurs
- Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques
- Faire appliquer les procédures opératoires.

VALIDATION

- En fonction des résultats aux tests l'organisme délivre une attestation de compétences niveau « encadrant technique » valable 3 ans.

TARIF

- Pour toute demande de tarif, merci de nous contacter.
- Une prise en charge totale ou partielle est possible en fonction des financements des entreprises ou des stagiaires.



Mode d'évaluation



Évaluation Théorique de 20 minutes

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence de l'amiante
- Les moyens de protection
- Les destinataires du mode opératoire

Évaluation pratique d'une heure

- L'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :
 - Évaluer les risques liés à l'intervention
 - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)
 - Gérer l'élimination des déchets amiantés
 - Réagir en cas d'incident/d'accident
 - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.
 - Faire appliquer aux opérateurs l'ensemble des moyens et des procédures.

SYLTIE GESTION

Siège : 46 rue Joseph Baudron

03400 Yzeure

Site de Formation : 49 route de Paris

03000 Avermes

Mail : accueil.gestion@syltie.fr

Tel : 07.60.04.98.01